GAR

LES FAMILLES DE RESSOURCES

Depuis mars 2018, la version 1.2 du GAR propose des ressources organisées en «Familles». Chaque famille est composée d'une collection de ressources, reliées à une « Mère de famille », comme par exemple une famille de manuels numériques du même type pour un éditeur, les banques de ressources numériques pour l'école (BRNE), etc…

Les ressources d'une même famille partagent la même organisation et les mêmes services. C'est la mère de famille qui fédère ces services. L'affectation de la mère de famille aux usagers permet de traiter et conserver les données des utilisateurs, assurant notamment le suivi des travaux d'élèves par les enseignants.

Les « mères de famille » apparaissent dans la console d'affectation en plus des ressources autonomes et sont à affecter aux utilisateurs. L'établissement est ainsi informé des services proposés par l'éditeur, l'affectation valide l'acceptation de cet abonnement spécifique. La ressource mère de famille peut être gratuite ou payante.

PARTIE 1 - Affectation des familles - principes

Chaque famille est organisée comme un ensemble de ressources partageant une relation avec une ressource « mère de famille ».

Pour que les fonctionnalités de la famille puissent être utilisées, il faut que la mère de famille et la ressource proposée soient toutes les deux affectées à l'usager. Pour cela, les fournisseurs de ressources mettent en place un abonnement sur la mère de famille, fourni lors du premier abonnement sur une ressource de la famille.

Dans de nombreux cas, la mère de famille est une application qui ne dispose pas d'une interface utilisateur. **Dans cette éventualité, elle n'apparaît pas dans le médiacentre.**

PARTIE 2 - Premier abonnement à une ressource de la famille

En cas d'un premier abonnement à une ressource d'une famille, il faut :
- affecter la mère de famille aux usagers ;
- attribuer les exemplaires de la ressource proprement dite.

Les affectations de la mère de famille peuvent être faites très largement, par exemple à tous les enseignants et tous les élèves.
L'ordre dans lequel ces affectations sont faites est indifférent.

PARTIE 3 - Ajout d'un abonnement à une famille déjà présente

Dans ce cas, il suffit d'attribuer les exemplaires aux usagers qui bénéficient déjà d'une affectation pour la mère de famille.

PARTIE 4 – Passage en mode famille d'une ressource déjà affectée

Un grand nombre de ressources disponibles en mode « famille » peuvent déjà être accessibles via le GAR en mode autonome, affectées avant la mise à disposition de la mère de famille.

Dans ce cas, il suffit d'affecter la mère de famille, sans modifier les exemplaires déjà attribués, pour passer en mode famille.

L'usager est désormais reconnu comme un usager unique et non comme deux utilisateurs (ou plus suivant le nombre de ressources de famille).

PARTIE 5 – Que se passe-t-il si la mère de famille n'est pas affectée ?

En cas de défaut de la mère de famille, il appartient à la ressource d'en informer l'usager via un message adapté. Généralement, la ressource fonctionnera tout de même, mais en mode dégradé, sans les fonctionnalités famille.

SCHÉMA DE L'AFFECTATION D'UNE FAMILLE

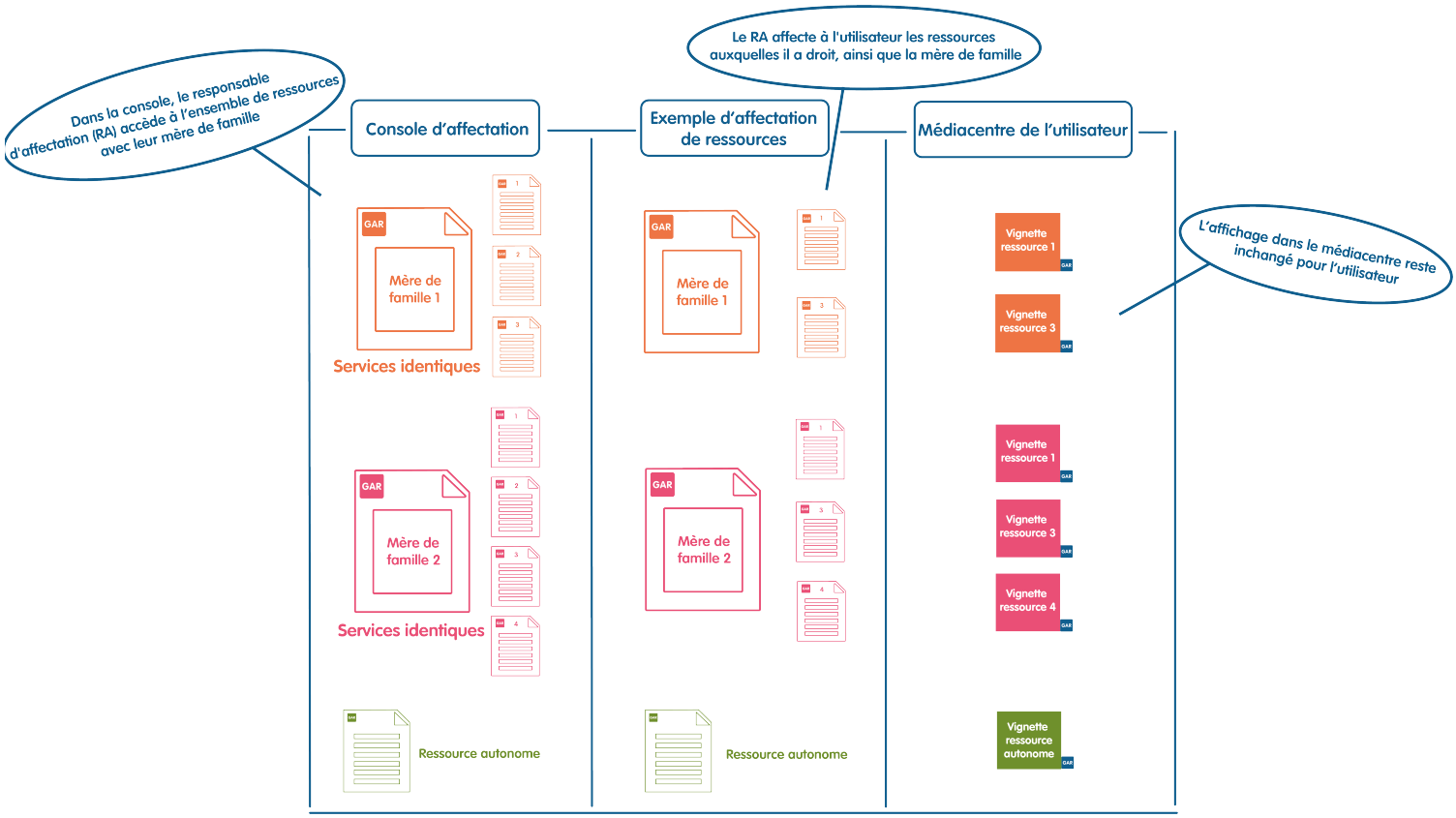

A NOTER : Les mères de famille peuvent être en type d'affectation ETABL ou INDIV. Le choix du type d'affectation ETABL impose d'affecter la ressource à tout le monde. Dans le cas d'un type d'affectation INDIV, la ressource est donc seulement visible et accessible par POPULATION via ELEVES ET GROUPE et ENSEIGNANTS ET GROUPES. Elle n'apparaît pas dans POPULATION/ETABLISSEMENT